

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 4 (1919)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. Bovard-Giddey, Maupas 7, Lausanne.

Communications officielles

Nous avons envoyé, à l'adresse des Comités de chacune de nos Caisses romandes, deux exemplaires de notre rapport annuel. Nous nous ferons un plaisir de remettre cette brochure à toutes les personnes susceptibles de s'intéresser au mouvement Raiffeiseniste en Suisse, dont on voudra bien nous indiquer le nom.

Notre Comité central suisse étant en pourparlers avec une société d'assurance contre le vol par effraction, dont les conditions sont extrêmement avantageuses, nous prions les Caisses fribourgeoises et valaisannes qui seraient sur le point de conclure une police individuelle auprès de n'importe quelle société, de bien vouloir attendre pour traiter d'avoir reçu la circulaire que le Bureau na tardera pas à leur envoyer.

MM. les délégués à la commission de révision des statuts centraux ont reçu les deux principaux projets en présence, afin de pouvoir consulter les Caisses de leurs cantons respectifs. Les assemblées générales des Fédérations régionales seront appelées sous peu à en discuter.

Il importe que notre charte fondamentale soit soumise à un examen sérieux et approfondi et que toutes les opinions soient mises en présence.

Le Bureau.

Valeur éducatrice des Caisses de crédit mutuel

Le fondateur des Caisses de crédit agricoles, Raiffeisen, se refusait déjà à ne voir dans ces associations que de simples affaires financières. À côté de l'amélioration de leur situation matérielle, l'éducation morale des populations paysannes au sein desquelles il vivait, dont l'indigence s'aggravait de vices de tous genres, lui tenait particulièrement à cœur.

Habituer l'individu à se contraindre à tous les renoncements que nécessite la ponctualité dans la tenue des engagements pris, lui suggérer la noble ambition de vivre d'une vie indépendante et de renoncer, pour cette fin, à mainte jouissance égoïste, tel était le but qu'il s'était proposé et dont les utilitaristes du temps ne laissaient pas que de se moquer. N'est-ce pas Bismark qui répondait un jour au philanthrope qui venait lui exposer ses projets: « Oui, tout cela c'est bon pour le ciel. »

La semence que Raiffeisen jeta sans se lasser a cependant porté son fruit. On peut affirmer aujourd'hui que partout où les principes du fondateur des Caisses de crédit mutuel ont été appliqués sans altération, les mêmes résultats bienfaisants ont été constatés.

Certains économistes pensent qu'il suffit de prêcher l'épargne pour avoir assez fait pour assurer le progrès social d'une population.

L'épargne cependant ne vaut que ce que valent les motifs qui la dictent. Quoiqu'on en dise, l'avare n'est pas plus recommandable que le prodigue. L'un et l'autre contribuent, chacun pour sa part, à la désorganisation de toute vie sociale. Lorsque la possession de la richesse devient l'unique but auquel tout doit être sacrifié, on ne tarde pas à faire fi des exigences de la loi morale. Des germes d'envie, de haine, sont ainsi jetés à tous vents. N'est-ce pas, hélas, le spectacle donné par notre société capitaliste qui s'effondre chaque jour sous son propre poids et qui menace d'engloutir dans sa ruine les biens d'une valeur bien plus grande qui seuls, en réalité, donnent son prix à notre civilisation.

L'important n'est pas d'amasser des capitaux, d'élever des fortunes colossales qui pour être rentées doivent s'assurer la collaboration de millions d'ouvriers auxquels elles donnent du travail et par conséquent du pain. L'essentiel n'est pas de constituer des réserves qui fondront, comme la neige au soleil du printemps, au souffle ardent de la révolution.

Il est des sophismes qu'il faut avoir le courage de dénoncer, parce l'humanité se meurt d'avoir cru en eux. L'argent, a-t-on dit, n'a ni couleur ni odeur. D'où qu'il vienne et par quelque moyen qu'il ait été acquis, il est bon à prendre. Ce qui importe, ce sont les facultés intellectuelles, les forces de volonté et d'énergie de celui qui en est le possesseur. Quelle qu'en soit la source, il est utile ou malfaisant suivant l'usage qu'il en est fait.

Nous nous insurgons contre ces propos. Oui, sans doute, l'intérêt personnel reste à la base de la plupart de nos actes, mais je ne puis arriver à comprendre que l'intérêt individuel se confond avec l'intérêt général et doit parfois lui céder le pas. S'il reste un espoir de salut dans les circonstances navrantes que nous traversons, il est dans la pratique raisonnée de la solidarité. Nos Caisses de crédit prêchent l'épargne, sans doute, avec tous les renoncements, tous les sacrifices qu'elle suppose, non pas seulement pour assurer à leurs membres la sécurité du lendemain — hélas combien relative, — pour lutter contre les vices qui font cortège à une vie dispendieuse et sans contrainte morale, mais aussi pour assurer à la collectivité une élite d'individus qui ont compris les devoirs qu'ils ont envers elle et qui sont prêts à consentir les sacrifices nécessaires.

Comprend-t-on bien maintenant ce que signifie la fondation d'une Caisse de crédit dans une localité quelconque! quelle est la portée éducatrice d'un tel mouvement! La vie économique tout entière ne peut qu'en être heureusement influencée. Il est bon parfois de gravir les sommets d'où l'horizon se découvre, de reprendre le point. Le travail modeste que nous accomplissons journellement dans nos Caisses respectives en prend sa vraie signification.

Bons de Caisse de la Confédération suisse.

Les bons à un an émis pendant l'hiver 1918, au cours de 99,5 % sont remboursables pour le 5 novembre prochain. Le montant en sera bénéficié, sans frais, au compte-courant des Caisses qui nous feront tenir ces titres, munis de leur coupon n° 2, échu au moment du remboursement, dès le 15 octobre.

Notre personnel étant particulièrement chargé de travail dans la première quinzaine de novembre, nous prions nos correspondants de bien vouloir nous adresser leurs demandes relatives à cet objet avant le 31 octobre.

En même temps, nous rappelons que la différence de fr. 0,50 par 100 fr. de capital entre les prix d'émission et le remboursement est à comptabiliser, comme bénéfice sur cours, au compte de profits et pertes. (Exemple : 1 bon de Caisse, nominal 1000 fr. A Journal, *caisse*, Doit et avoir : 1000 fr. *Compte des débiteurs* : Avoir 995 fr. *Compte-courant*, (U. S.) Doit : 1000 fr. *Profits et Pertes*, Avoir, 5 fr.)

Les Caisses Raiffeisen allemandes en 1918.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les rapports qui commencent à nous parvenir des diverses associations Raiffeisen des pays belligérants.

Nous parlerons aujourd'hui de l'Allemagne, puis dans un prochain numéro de l'Alsace-Lorraine où un réseau serré de Caisses Raiffeisen avaient été fondées depuis 1871. Les renseigne-

ments que nous avons pu obtenir de première main mais que nous devons encore compléter, sont la preuve évidente de la vitalité des institutions de crédit mutuel et de leur importance pour la reconstitution économique d'un pays.

Le chiffre du roulement de la Caisse centrale allemande, qui ne groupe cependant qu'une partie seulement des Caisses Raiffeisen de ce pays, s'est accru de 2,3 milliards de marks en 1918 pour atteindre la somme de 8,3 milliards de marks.

Le nombre des sections affiliées est actuellement de 4998, en augmentation de 240 sur l'exercice écoulé. Le capital-actions de la Caisse centrale, dont les parts sont presque uniquement souscrites par les Caisses locales est de 20 millions, entièrement versés.

Les associations commerciales agricoles qui sont en relations d'affaires avec elle, en ont obtenu des crédits pour 7,9 millions. Les avances faites aux communes, à des villes ou à des corporations officielles ont considérablement augmenté : le solde de ce compte atteint 634 millions contre 336 millions en 1917.

Sur le bénéfice net de 1,572,942,33 marks ; les actions reçoivent un intérêt de 5 0/0. Le reste est attribué au fonds de réserves lequel atteint la somme de 3,075,250,48 marks.

La vie économique suisse et les grandes banques.

Si nos Caisses de crédit Raiffeisen ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de façon fort réjouissante au cours de ces dernières années, on ne saurait cependant comparer les chiffres de leur bilan avec ceux que peuvent produire les grandes banques privées de notre pays. Nous disions l'an dernier que le bilan des 8 grandes banques principales accusait une augmentation de 560 millions au cours de l'exercice 1917. La progression semble s'être quelque peu ralentie depuis lors, mais l'on reste confondu néanmoins devant l'importance des capitaux dont disposent ces grands établissements financiers.

Nous extrayons des rapports annuels les renseignements suivants :

	1918	1917	1913
	(en millions de francs)		
Bankverein Suisse	1001	859	588
Société de Crédit suisse	872	851	539
Banque populaire	778	625	501
Banque commerciale, Bâle	334	278	164
Banque fédérale, S. A.	343	349	244
Société suisse de Banque	387	368	206
Leu et Cie, S. A.	340	357	245
Comptoir d'escompte, Genève	130	125	98
Totaux	4185	3812	2585

Le chiffre du roulement s'est également accru dans des proportions extraordinaires et a passé de 109 millions à 161. Ce sont là des chiffres gigantesques auxquels seuls nous ont habitués les milliards des dettes de guerre et de mobilisation des Etats.

Le rapport annuel de la Banque populaire s'exprime comme suit au sujet de l'augmentation de 154 millions pour la somme de son bilan et de 7 milliards pour le mouvement total des affaires, par rapport à l'exercice précédent : « Cette forte augmentation... résulte en majeure partie des affaires de *devises* et des sommes importantes exigées par la conclusion de grosses transactions commerciales, de courte durée pour la plupart, et en rapport avec l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires et en matières premières. La Banque d'arrondissement de Berne a été particulièrement appelée à s'occuper de ces dernières opérations, du fait qu'elle se trouvait au siège de quelques-uns des plus grands syndicats suisses d'exportation. La forte augmentation des soldes des crédits, des créditeurs et des correspondants, provient pour la plus grande partie de ce fait. Mais comme un certain nombre de ces opérations ont été entre temps liquidées, ces soldes se sont déjà considérablement réduits jusqu'à fin janvier 1919, aussi bien ceux de la Banque d'arrondissement de Berne que ceux de l'établissement dans son ensemble. Les intérêts économiques en jeu nous commandaient en tant que « banque populaire » de ne pas refuser notre concours dans les dites transactions. On doit aussi relever que notre attitude à l'égard des grandes affaires a aussi été déterminé, abstraction faite des facteurs de technique financière, par la question de savoir quels effets elles exerceraient sur l'économie nationale. »

L'augmentation du chiffre du Bilan de 373 millions est pour 300 millions à attribuer au Bankverein et à la Banque populaire, tandis que Leu

& Cie ainsi que la Banque fédérale accusent de légers reculs. Il est permis de regretter que cette augmentation n'ait pas profité aux associations coopératives et plus spécialement aux Caisses Raiffeisen. L'utilisation de ces nouveaux capitaux se serait faite au profit de l'économie nationale de façon plus rationnelle et plus avantageuse pour le bien-être général.

On peut présumer que les Banques cantonales et les banques privées de moindre importance accusent des progrès non moins remarquables. L'augmentation totale ne doit pas être inférieure à $\frac{1}{2}$ milliard. Il est intéressant de noter le fait que le capital des banques privées est considérablement plus élevé que celui des banques cantonales qui n'est aujourd'hui que de 387 millions soit le 18 % du chiffre total du bilan. En 1913, la proportion était du 21 %.

Il faut aussi remarquer que les banques cantonales présentent une somme plus considérable d'effets propres que les banques privées, soit 229 millions contre 140 millions. Il est très naturel aussi que les Banques cantonales soient fortement engagées sur des crédits hypothécaires qui figurent pour 1,4 milliard à leur bilan, tandis que leurs concurrentes n'accusent que 235 millions de ce chef. Le rapport des comptes-courants débiteurs avec les comptes-courants créditeurs est pour les banques privées de 1,48 à 1,3 milliards. Les établissements officiels donnent une différence de 549 millions en faveur des premiers, ce qui correspond au but de ces institutions. Le compte des effets à l'encaissement n'est que de 28 millions pour les banques cantonales et de 216 millions auprès des grandes banques.

Supposons un instant que les grandes banques modifient leur système d'exploitation, qu'elles n'aient plus pour but de réaliser le plus gros bénéfice possible, mais seulement de contribuer au bien général. Il ne serait plus question de dividende de 7 à 8 % mais les actions seraient rentées au taux habituel des autres emprunts ; les tantièmes à la direction et à l'administration qui, au Bankverein seul, représentent la bagatelle de 1 million, ne figureraient plus aux dépenses. Que de millions mis ainsi à la disposition d'em-

ployés et de petits artisans à des conditions de taux qui pourraient être singulièrement réduites

Le système bancaire actuel résistera-t-il au vent de révolution qui souffle partout dans le monde ?



Où les Caisses Raiffeisen placent-elles leurs capitaux ?

Les statuts normaux de nos institutions répondent avec toute la clarté désirable à cette question. Les prêts ne peuvent être consentis qu'aux sociétaires qui doivent tous résider dans la circonscription désignée à l'article premier. Les capitaux restent donc dans le milieu même qui les a produits.

Les avantages de ce point fondamental, un des piliers d'angle de toute l'organisation Raiffeiseniste, viennent d'être mis en évidence, en ces derniers temps, par des événements qu'il peut n'être pas inutile de souligner ici.

Les exemples valent plus que les théories. Nous voudrions le montrer ici en attirant l'attention sur la situation critique où se trouve un certain nombre d'institutions financières du N.-G. de notre patrie. Rien n'attestera mieux la sagesse et la prudence du principe que nous rappelions en commençant.

Si notre pays n'a pas connu les horreurs de la guerre et si nous n'avons rien su de ces sacrifices sanglants, ou ne saurait nier que nous ne pâtissions sévèrement de ces conséquences économiques et financières. La situation fut particulièrement difficile au cours de la 3^{me} et 4^{me} année des hostilités, mais on se consolait par l'espérance qu'une fois la paix conclue, toutes choses retrouveraient leurs anciennes assises, que la machine rentrerait presque d'elle-même sur le rail.

Hélas, il fallut bientôt déchanter. Le vieil axiome que nous avons tant de fois entendu rappeler, que les guerres étaient toujours suivies d'une période de travail intense et de prospérité a fait faillite lui aussi ; et les économistes se trouvent face à face avec des problèmes qu'ils ne savent comment résoudre, parce que rien ne les faisait prévoir.

(A suivre.)

Commission de rédaction, *Vaud* : M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'*Union Suisse*, Palézieux. — *Fribourg* : M. Ræmy, caissier, Morlon. — *Valais* : M. A. Gaspoz, caissier, Hérémece.